



(11)

EP 2 857 625 A1

(12)

DEMANDE DE BREVET EUROPEEN

(43) Date de publication:
08.04.2015 Bulletin 2015/15

(51) Int Cl.:
E06B 3/30 (2006.01)

(21) Numéro de dépôt: **13306354.5**

(22) Date de dépôt: **01.10.2013**

(84) Etats contractants désignés:
AL AT BE BG CH CY CZ DE DK EE ES FI FR GB GR HR HU IE IS IT LI LT LU LV MC MK MT NL NO PL PT RO RS SE SI SK SM TR
Etats d'extension désignés:
BA ME

(71) Demandeurs:
• **Rehau SA**
57340 Morhange (FR)
• **FPEE Industries (Société par Actions Simplifiée)**
72350 Brulon (FR)

(72) Inventeurs:
• **Sanz, Cécile**
72300 SOLESMES (FR)
• **Jaud, Vincent**
57000 METZ (FR)

(74) Mandataire: **Nuss, Laurent et al**
Cabinet Nuss
10, rue Jacques Kablé
67080 Strasbourg Cedex (FR)

(54) **Dispositif de décoration interchangeable pour battement de fenêtre ou de porte**

(57) La présente invention a pour objet un dispositif de décoration interchangeable pour structure de battement central de fenêtre ou de porte à deux ouvrants, l'un au moins des deux profilés des cadres des ouvrants qui forment la structure de battement central comportant un couvre-joint, formant préférentiellement contre-battue ou battue centrale intérieure,

Dispositif caractérisé en ce qu'il comprend un assemblage de profilés (4, 5, 6) constituant ensemble un couvre-joint (3) et rapporté sur le profilé de cadre d'ouvrant concerné, ledit assemblage étant de nature démontable et intégrant ou incorporant au moins un élément de décoration (6) interchangeable, préférentiellement de forme allongée et avantageusement de constitution profilée.

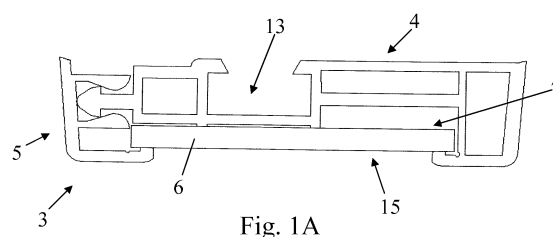


Fig. 1A

Fig. 1

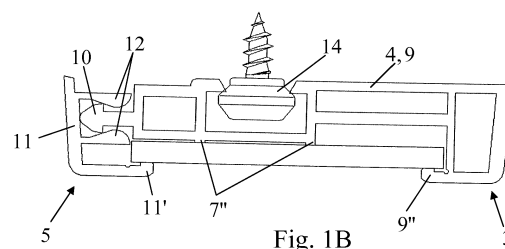


Fig. 1B

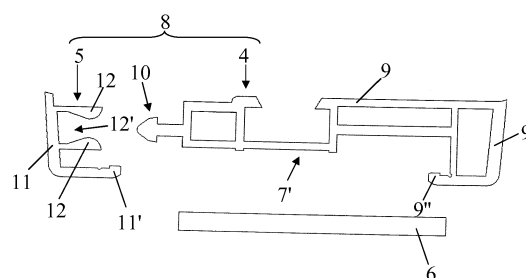


Fig. 1C

Description

[0001] La présente invention concerne le domaine des équipements de fermeture de baies, en particulier les systèmes de portes et de fenêtres à au moins un ouvrant, et notamment les aspects décoratifs et ornementaux de ces systèmes, plus précisément au niveau de leurs cadres.

[0002] Les systèmes de portes, de fenêtres, de porte-fenêtres ou analogues visés dans la présente concerne autant les systèmes à un seul vantail ou ouvrant (monté seul dans un cadre dormant) que les systèmes à au moins deux vantaux mutuellement coopérants, dont tous les deux sont des ouvrants ou dont l'un est un ouvrant et l'autre un vantail fixe ou semi-fixe.

[0003] Les ouvrants peuvent être du type pivotant, oscillo-battant ou coulissant. Préférentiellement, mais non limitativement, l'invention s'applique à un système à deux vantaux avec une structure de battement et/ou de recouvrement centrale.

[0004] Dans ce contexte, l'invention a pour objet un dispositif de décoration interchangeable intégré à un couvre-joint ou analogue pour une structure de battement et/ou de recouvrement partiel, un système ou une construction de fenêtre, porte ou analogue comportant au moins un tel dispositif et des procédés de réalisation et de montage de ce dernier.

[0005] Actuellement, les cadres des fenêtres et portes comportent généralement des solutions de décorations pérennes (figées lors de l'installation initiale) ou dont le remplacement ou la modification ultérieure est fastidieux(se), délicat(e) et/ou partiellement destructeur(ice) pour le profilé concerné (peinture, feuillard à décors collés, décors imprimés en surface, films rapportés à motifs ornementaux, coloration matière, matière plastique chargée avec des particules colorées ou non conférant un aspect de surface particulier, ...).

[0006] Une autre solution connue, permettant une certaine liberté en termes de choix et éventuellement de changement de décor, consiste à mettre en oeuvre des profilés de capotage ou d'habillage qui recouvrent une partie au moins de la ou des faces visibles d'au moins certains profilés structurels des cadres. Néanmoins, cette solution est coûteuse puisqu'elle nécessite la fabrication et le montage de profilés supplémentaires à but uniquement décoratif, souvent de forme complexe et devant être apte à une solidarisation résistante et durable sur les profilés structurels qui eux doivent être pourvus, à cet effet, de sites de fixation spécifiques (donc présentant une forme plus complexe).

[0007] D'autres solutions de montage d'éléments décoratifs interchangeables sur des profilés de cadres de fenêtres ou de portes sont également connues, par exemple par les documents CN 201574664, US 6 807 783 et EP 0 931 902. Mais elles nécessitent toutes un aménagement spécifique au niveau du profilé à décorer et/ou la mise en oeuvre d'au moins une pièce additionnelle spécifique ou dédiée pour assurer la fixation de

l'élément décoratif, le changement de décors étant, en outre, souvent fastidieux (opérations complexes nécessitant des outils et devant être réalisées par des opérateurs spécialisés) et la fiabilité du montage dans le temps discutable.

[0008] Enfin, ces solutions connues ne sont pas aisément adaptables à une mise en oeuvre au niveau d'une structure de battement et/ou de recouvrement.

[0009] La présente invention a pour but de proposer une solution décorative aisément interchangeable et personnalisable adaptée pour une telle structure de battement et/ou de recouvrement, surmontant au moins les principales limitations évoquées précédemment.

[0010] A cet effet, l'invention a pour objet un dispositif de décoration interchangeable pour structure de battement et/ou de recouvrement partiel de fenêtre ou de porte à un ou deux ouvrant(s), le profilé du cadre de l'ouvrant ou l'un au moins des deux profilés de cadre des ouvrants faisant partie de la structure de battement et/ou de recouvrement comportant un couvre-joint ou analogue, formant préférentiellement une contre-battue ou une battue centrale intérieure,

dispositif **caractérisé en ce qu'il** comprend un assemblage de profilés constituant ensemble le couvre-joint et rapporté sur le profilé de cadre d'ouvrant concerné, ledit assemblage étant de nature démontable et intégrant ou incorporant au moins un élément de décoration interchangeable, préférentiellement de forme allongée et avantageusement de constitution profilée.

[0011] L'invention sera mieux comprise, grâce à la description ci-après, qui se rapporte à un mode de réalisation préféré, donné à titre d'exemple non limitatif, et expliqué avec référence aux dessins schématiques annexés, dans lesquels :

La figure 1A est une vue en coupe selon un plan perpendiculaire à la direction longitudinale et d'extension profilée d'un dispositif de décoration interchangeable selon un premier mode de réalisation de l'invention ;

Les figures 1B et 1C sont des vues à l'état monté sur le profilé de cadre (non représenté) et à l'état éclaté du dispositif représenté figure 1A ;

La figure 2A est une vue en coupe selon un plan perpendiculaire à la direction longitudinale et d'extension profilée d'un dispositif de décoration interchangeable selon un second mode de réalisation de l'invention ;

Les figures 2B et 2C sont respectivement des vues à l'état monté et à l'état éclaté du dispositif représenté figure 2A ;

La figure 3 est une vue en coupe d'un exemple de structure de battement central d'une fenêtre ou porte à deux vantaux mobiles ou ouvrants (avec un montant de battue centrale extérieure), comprenant un dispositif tel que représenté aux figures 1A à 1C, mis en oeuvre comme couvre-joint intérieur ;

Les figures 4A à 4C illustrent trois étapes opératoires

consécutives appliquées à la structure de battement central de la figure 3 pour réaliser le démontage de l'élément de décoration, par exemple en vue de son remplacement par un autre élément de décoration ; La figure 5 est une vue en coupe d'un exemple de structure de battement central d'une fenêtre ou porte à deux vantaux mobiles ou ouvrants, comprenant un dispositif tel que représenté aux figures 2A à 2C, mis en oeuvre comme couvre-joint intérieur ; Les figures 6A à 6B illustrent, à titre d'exemple, les phases opératoires consécutives à exécuter pour réaliser un démontage en vue d'un changement d'élément décoratif sur une structure de battement central tel que représenté sur la figure 5 ; Les figures 7A et 7B sont des vues en coupe, à l'état éclaté et à l'état assemblé prêt au montage sur un profilé de cadre d'ouvrant, d'un dispositif selon un troisième mode de réalisation de l'invention ; Les figures 8A et 8B illustrent schématiquement deux exemples différents de montage d'un dispositif selon l'invention, à savoir sur une structure centrale d'un système à deux vantaux ouvrants ou coulissant (Fig. 8A) et sur l'ouvrant d'un système à un seul vantail (Fig. 8B).

[0012] Les figures annexées montrent un dispositif de décoration interchangeable pour structure de battement et/ou de recouvrement partiel 1 de fenêtre ou de porte à un ou deux ouvrant(s), le profilé 2 du cadre de l'unique ouvrant ou l'un 2 au moins des deux profilés 2 et 2' de cadre des ouvrants faisant partie de la structure de battement et/ou de recouvrement 1 comportant un couvre-joint 3 ou analogue, formant préférentiellement une contre-battue ou une battue centrale intérieure.

[0013] Par couvre-joint ou analogue, on entend dans la présente une structure profilée, généralement une aile faisant partie d'un profilé de cadre ou associée à un tel profilé, apte à recouvrir l'interstice entre profilés de cadre en recouvrement partiel lors de la fermeture de la fenêtre ou de la porte concernée, notamment sur le côté intérieur.

[0014] Conformément à l'invention, ledit dispositif comprend un assemblage de profilés 4, 5, 6 ou 6, 8 constituant ensemble un couvre-joint 3 et rapporté sur le profilé 2 de cadre d'ouvrant concerné, ledit assemblage étant de nature démontable et intégrant ou incorporant au moins un élément de décoration 6 interchangeable, préférentiellement de forme allongée et avantageusement de constitution profilée.

[0015] Ainsi, l'élément décoratif 6 (ou la pluralité d'éléments 6) est monté de manière interchangeable sur le profilé de cadre 2 tout en étant intégré dans une pièce ou une partie fonctionnelle de ce profilé, cette pièce ou partie ayant été rendue partiellement ou totalement indépendante et constituant un élément rapporté (d'où il résulte également une structure plus simple et moins onéreuse pour le profilé 2).

[0016] L'expression "de nature démontable" indique que l'assemblage est conçu pour être démonté, et donc

remonté, sans nuire à la qualité de l'assemblage, en particulier à la constitution des profilés coopérants 4, 5, 6 ou 6, 8, et sans nécessiter une suppression de la liaison de solidarisation/fixation entre cet assemblage et le profilé de cadre 2.

[0017] L'invention permet ainsi d'intégrer une fonction de support d'élément décoratif avec interchangeabilité aisée dans une fonction déjà existante de couvre-joint ou analogue (à la fois technique et esthétique), en adaptant constructivement l'élément technique concerné (couvre-joint décoré sous forme d'assemblage rapporté de profilés, démontable in situ).

[0018] Préférentiellement, l'assemblage de profilés 4, 5, 6 comprend au moins deux profilés structurels et fonctionnels 4, 5 complémentaires, aptes et destinés à constituer par coopération mutuelle un profilé composite 8 avec un logement 7 pour le montage amovible d'au moins un élément de décoration 6 sur le profilé de cadre d'ouvrant concerné 2, le démontage de l'assemblage entre les profilés structurels et fonctionnels 4, 5 entraînant une ouverture du logement 7 autorisant l'extraction et l'introduction d'un élément décoratif ou de décoration 6.

[0019] Ainsi, la structure du profilé 8 est décomposée en deux profilés élémentaires 4 et 5 pouvant être assemblés rigidement et désassemblés de manière simple, sans détérioration et sans nécessiter d'outil spécifique. Eventuellement, le désassemblage par un opérateur peut être facilité par l'utilisation d'un outil courant, tel qu'un tournevis, améliorant notamment la préhension de l'un 5 au moins des profilés, préférentiellement pourvu d'un site d'accrochage adapté (chambre 5', décrochement, ...)

[0020] Selon une caractéristique de l'invention particulièrement avantageuse, et en accord avec une première variante de l'invention, illustrée aux figures 1 à 6, le profilé composite 8 formé par l'assemblage et la coopération d'un premier et d'un second profilés structurels et fonctionnels 4 et 5 comprend une rainure de réception 7 allongée, cette rainure 7 s'étendant préférentiellement sur sensiblement toute la hauteur de la structure de battement central 1 et étant apte et destinée au logement avec maintien bloqué d'au moins un élément de décoration 6, préférentiellement en forme de plaque(s), de bandes, de bandeau ou analogue, rigide ou semi-rigide et à surface plane ou non.

[0021] En accord avec les modes de réalisation représentés aux figures 1 à 6, l'assemblage de profilés 4, 5, 6 comprend, d'une part, un profilé composite de montage 8 avec un logement de réception allongé 7 et formé par l'assemblage amovible d'un premier profilé support 4 apte et destiné à être fixé sur le profilé de cadre d'ouvrant concerné 2 et à recevoir ledit au moins un élément décoratif 6 et d'un second profilé 5 de fermeture du logement de réception 7 et de bridage dudit au moins un élément décoratif 6 et, d'autre part, un élément décoratif 6 s'étendant sur toute la longueur du logement de réception, par exemple une rainure allongée, formé dans le profilé composite 8 ou plusieurs éléments décoratifs 6

s'étendant chacun sur une fraction de cette longueur et mis bout à bout.

[0022] Il peut notamment être prévu de mettre en oeuvre plusieurs éléments de décoration ou décoratifs 6 fractionnaires lorsque l'utilisateur souhaite disposer d'une décoration variée sur la hauteur du couvre-joint 3 ou lorsqu'un organe ou un élément de manipulation ou de préhension est présent au niveau du couvre-joint 3, tel que par exemple une poignée de manoeuvre.

[0023] En vue d'optimiser la structure et les fonctionnalités du dispositif selon l'invention, il peut être prévu que les deux profilés 4 et 5, constituant par coopération le profilé composite 8, présentent chacun une constitution spécifique et remplissent chacun des fonctions propres, dans le cadre de l'assemblage.

[0024] Ainsi, il peut être prévu que le premier profilé structurel et fonctionnel 4 comprenne essentiellement un corps principal 9, à constitution sensiblement plane, venant en application contre le profilé de cadre d'ouvrant 2 concerné et fournissant des moyens 7" d'appui ou de support au niveau du fond 7' du logement de réception 7 en forme de rainure, ce corps principal 9 étant pourvu, d'un côté, par une aile 9' destinée à constituer une première paroi latérale de la rainure 7, ladite aile 9' se prolongeant, à son extrémité libre, par un rebord 9" limitant l'ouverture de ladite rainure 7, et, du côté opposé, par un premier moyen 10 d'assemblage, préférentiellement mâle ou femelle.

[0025] Ces moyens 7" peuvent éventuellement se présenter comme des nervures d'appui longitudinales, en un matériau identique ou différent de celui du corps principal 9, formées sur le fond 7' ou sur une zone surélevée par rapport audit fond (Figures 1B et 2B).

[0026] Par ailleurs, il peut également être prévu que le second profilé structurel et fonctionnel 5 comprenne essentiellement une aile 11 destinée à constituer la seconde paroi latérale de la rainure 7, ladite aile 11 étant pourvue, d'une part, d'un second moyen d'assemblage 12, apte et destiné à coopérer avec le premier moyen d'assemblage 10, et, d'autre part, par un rebord 11' limitant l'ouverture de la rainure 7 et opposé au rebord 9" de l'aile 9' du premier profilé structurel et fonctionnel 4.

[0027] L'homme du métier comprend, à la vue notamment des figures 1A, 1B, 2A et 2B, que les rebords opposés 9" et 11' constituent des moyens de rétention et de calage du ou des élément(s) de décoration 6 dans la rainure 7.

[0028] Bien entendu, différents modes d'assemblage amovibles ou libérables entre les premier et second profilés 4 et 5 peuvent être envisagés.

[0029] Néanmoins, en accord avec un mode de réalisation particulièrement préféré de l'invention, ressortant notamment des figures 1 et 2 des dessins, l'assemblage amovible entre les premier 4 et second 5 profilés structurels et fonctionnels est un assemblage par emboîtement avec déformation et enclenchement ou blocage élastique, préférentiellement par introduction d'un premier moyen d'assemblage mâle 10 dans un second

moyen d'assemblage femelle 12 adapté, les opérations d'assemblage et de désassemblage s'effectuant avantageusement latéralement par rapport au logement de réception 7.

[0030] Ce type d'assemblage, communément désigné par le terme "clippage" ou "encliquetage", est non seulement parfaitement amovible (ce de manière répétée) et réalisable et démontable sans outil, mais fournit également une fonction de blocage à l'état assemblé, avec une rétention élastique du premier moyen 10 dans le second moyen 12, éventuellement associée à une sollicitation permanente des deux profilés assemblés 4 et 5 l'un vers l'autre (ce en fonction de la configuration des surfaces coopérantes des moyens 10 et 12).

[0031] Conformément à un premier mode de réalisation constructive ressortant des figures 1, 3 et 4, le moyen d'assemblage mâle 10 peut consister en une aile profilée à section en forme de flèche ou de harpon et le moyen d'assemblage femelle 12 complémentaire peut consister en une paire d'ailes profilées, ces ailes 12 définissant entre elles une rainure de réception 12' pour le moyen d'assemblage mâle 10 et pouvant s'écarter mutuellement l'une de l'autre par déformation élastique.

[0032] Conformément à un second mode de réalisation, constituant une alternative de construction par rapport au premier mode précité et ressortant des figures 2, 5 et 6, le moyen d'assemblage mâle 10 consiste en deux ailes arrangées mutuellement pour former un V et en ce que le moyen d'assemblage femelle 12 complémentaire consiste en une paire d'ailes profilées, ces ailes 12 définissant entre elles une rainure de réception 12' pour le moyen d'assemblage mâle 10, dont les extrémités des deux ailes constitutives peuvent se rapprocher par déformations élastiques, les extrémités des deux paires d'ailes constituant respectivement les moyens d'assemblage mâle 10 et femelle 12 étant préférentiellement pourvues de moyens 10', 12" mutuellement coopérant de verrouillage de l'assemblage mâle-femelle.

[0033] Ces moyens 10', 12" peuvent, par exemple, se présenter sous la forme de crochets 12" venant en engagement avec des épaissements ou des décrochements 10' des ailes 10.

[0034] Comme le montrent les figures 3 et 5, le profilé démontable 5 est, en plus de sa liaison rigide avec le profilé 4 de support et de fixation, également en appui sans contrainte particulière contre l'un des profilés de cadre 2, 2' (en position fermée uniquement sur la réalisation de la figure 5).

[0035] Selon une autre variante de l'invention et comme illustré, à titre d'exemple, par le troisième mode de réalisation des figures 7A et 7B, il peut, de manière alternative, être prévu que l'assemblage de profilés 8, 6 comprend un profilé 8 d'un seul tenant ou monobloc, avec un logement allongé 7 en forme de rainure s'étendant longitudinalement sur toute la longueur dudit profilé 8, ledit logement 7 étant apte et destiné au montage par coulissement d'au moins un élément de décoration 6. Dans ce cas, le ou chaque élément de décoration 6 étant

avantageusement maintenu dans ledit logement 7 entre, d'une part, des rebords 8' latéraux opposés, définissant entre eux l'ouverture apparente 15 de la rainure 7, et, d'autre part, des moyens 7" d'appui ou de support au niveau du fond 7' de ladite rainure 7, préférentiellement avec au moins un léger pincement.

[0036] On note que la structure d'ensemble du profilé 8 est similaire à celle des deux premiers modes de réalisation (Figures 1 et 2), notamment en terme de définition de la rainure 7 et d'encombrement extérieur.

[0037] Dans tous les modes de réalisation précités, les rebords 8' n'engagent que des zones de bord latérales de l'élément décoratif 6, de telle manière que la majeure partie de ce dernier soit visible à travers l'ouverture 15.

[0038] L'homme du métier comprend, bien entendu, que différents modes de solidarisation du couvre-joint 3 avec le profilé de cadre 2 concerné peuvent être envisagés.

[0039] Comme le montrent à titre d'exemple les figures susvisées 1 à 7, le profilé 8 d'un seul tenant ou le premier profilé structurel et fonctionnel 4 du profilé 8 composite, peut comprendre au moins un site 13 de solidarisation ou de réception d'un moyen de solidarisation 14 avec le profilé de cadre d'ouvrant concerné 2, préférentiellement un site 13 profilé s'étendant sur toute la longueur dudit profilé 8 ou une pluralité de sites 13 répartis sur la longueur dudit profilé 8.

[0040] Ainsi, la fixation du profilé 8 sur le profilé 2 du cadre d'ouvrant peut être réalisée par vissage, collage, encastrement à force ou analogue.

[0041] Il peut éventuellement être prévu de pouvoir remplacer et interchanger (de manière non destructive et sans détérioration de la fixation) la totalité de l'assemblage de profilés 4, 5, 6 ou 6, 8 formant le couvre-joint 3, afin de disposer d'une possibilité de choix également au niveau de la forme et/ou des matériaux constitutifs dudit couvre-joint.

[0042] Dans ce cas, et comme le profilé composite ou monobloc 8 constitue une pièce fabriquée séparément, rapportée sur le profilé de cadre 2 concerné, il est possible de prévoir une gamme de tels profilés 8, éventuellement aptes à recevoir des éléments de décoration 6 de formes différentes, permettant de diversifier davantage encore les propositions de solutions esthétiques pour les profilés de cadre 2. Ces possibilités sont même multipliées lorsque le profilé 8 est lui-même également monté de manière démontable et interchangeable.

[0043] A cet effet, l'invention peut prévoir une solidarisation amovible (c'est-à-dire destinée à être aisément démontable et remontable) entre ledit couvre-joint 3 et ledit profilé de cadre 2. A titre d'exemple illustré notamment sur les figures 1B, 2B, 3 et 5, la solidarisation du profilé 8 d'un seul tenant ou composite avec le profilé de cadre d'ouvrant concerné 2 peut être une solidarisation par emboîtement avec enclenchement et blocage élastique, par exemple par emboîtement de têtes de vis 14 montées dans le profilé de cadre d'ouvrant concerné 2 dans une rainure 13 à rebords déformables du premier

profilé 4.

[0044] Préférentiellement, le profilé 8 d'un seul tenant ou les premier et second profilés structurels et fonctionnels 4 et 5 de l'assemblage de profilés 4, 5, 6 (formant ensemble le profilé composite 8) est (sont) réalisé(s) dans le même matériau que les profilés de cadre des ouvrants 2, 2', notamment de l'aluminium ou du polychlorure de vinyle, ledit au moins un élément de décoration 6, avantageusement profilé, étant préférentiellement réalisé en un matériau différent ou avec un aspect de surface ou de finition différent, par rapport aux profilés 4 et 5.

[0045] L'élément de décoration 6 peut, par exemple, notamment comporter, au niveau de sa face visible, une couche ou un revêtement de finition ayant un aspect esthétique et décoratif spécifique, porté(e) par un corps support.

[0046] Le logement 7 est éventuellement fermé au niveau de ses deux extrémités longitudinales opposées par des caches, des capuchons, des couvercles ou analogues.

[0047] Comme le montrent partiellement les figures 3, 4, 5 et 6 et schématiquement les figures 8A et 8B, l'invention concerne également une construction de fenêtre ou de porte à un ou deux vantaux, comportant une structure 1 de battent et/ou de recouvrement partiel composée de deux profilés 2 et 2' coopérants dont l'un 2 au moins fait partie d'un cadre d'ouvrant, ce profilé de cadre d'ouvrant comportant un couvre-joint 3 ou analogue, formant préférentiellement une contre-battue ou une battue centrale intérieure.

[0048] Conformément à l'invention, ledit couvre-joint 3 consiste en un dispositif de décoration interchangeable tel que décrit précédemment, avec une composante structurelle et fonctionnelle 8 sous la forme d'un profilé d'un seul tenant ou d'un profilé composite constitué par l'assemblage démontable d'un premier et d'un second profilé 4 et 5 et une composante décorative constituée d'un ou de plusieurs élément(s) 6, les deux composantes précitées formant par coopération un couvre-joint 3 décoré.

[0049] En accord avec une caractéristique avantageuse de l'invention, le profilé composite 8 est constituée par l'assemblage d'un premier profilé 4 délimitant la majeure partie du logement de réception 7, notamment le fond et une paroi latérale dudit logement en forme de rainure, avec un second profilé 5 définissant une partie complémentaire et de fermeture du logement de réception 7, à savoir au moins une paroi latérale de la rainure formant logement, le profilé composite 8 étant monté sur le profilé de cadre 2 concerné de telle manière que le second profilé 5 ou, alternativement, au moins la paroi latérale 3', soit situé au-delà du bord extérieur libre dudit profilé de cadre 2.

[0050] Enfin, l'invention concerne également un procédé de réalisation et de montage d'un dispositif de décoration interchangeable tel que décrit précédemment.

[0051] Selon une première variante, ce procédé, dont

certaines étapes sont illustrées aux figures et 4 ou 2 et 6, consiste essentiellement à fournir des premier et second profilés structurels et fonctionnels 4 et 5 de longueur adaptée, ainsi qu'un ou plusieurs élément(s) décoratif(s) 6, à mettre en place le ou les élément(s) décoratif(s) 6 sur le premier profilé 4 dans le logement 7 ouvert latéralement, à emboîter le second profilé 5 sur le côté latéral ouvert du premier profilé 4 de manière à fermer ledit logement, en formant ainsi une rainure de réception 7, et à brider ledit au moins un élément de décoration 6 dans la rainure 7, et, enfin, à solidariser l'assemblage de profilé 4, 5, 6 formant couvre-joint sur le profilé de cadre de vantail 2 concerné.

[0052] Les figures 4A à 4C illustrent, partiellement, les différentes étapes opératoires à réaliser pour remplacer un élément de décoration 6 en place par un nouvel élément de décoration 6, en relation avec le premier mode de réalisation de l'invention (figures 1 et 3).

[0053] Ces étapes comprennent notamment :

- l'ouverture de l'ouvrant comportant le couvre-joint 3 (Figure 4A) ;
- le démontage du second profilé 5 (figure 5B) ;
- le retrait de l'élément de décoration 6 en place et la mise en place du nouvel élément de décoration 6 (figure 5C) ;
- le remontage par emboîtement du second profilé 5 sur le premier profilé 4 (non représenté) ;
- la fermeture de l'ouvrant concerné (figure 3).

[0054] En relation avec les figures 5, 6A et 6B, on note que le remplacement de l'élément de décoration 6 dans le cadre de second mode de réalisation (figures 2), ne nécessite pas l'ouverture de la porte ou de la fenêtre, le profilé amovible 5 étant situé à l'opposé du bord libre du profilé de cadre 2.

[0055] En accord avec une seconde variante de l'invention, mettant en oeuvre le troisième mode de réalisation (figures 7A et 7B), le procédé de réalisation et de montage du couvre-joint 3 peut consister à fournir un profilé 8 d'un seul tenant avec une rainure ou une gorge longitudinale 7, ainsi qu'au moins un élément décoratif 6 allongé, dont la section (de la partie engagée) correspond sensiblement à la section de la rainure 7, à introduire l'élément ou les éléments 6 par coulissement dans ladite rainure 7 et à solidariser ledit assemblage de profilés 6, 8 prémonté sur le profilé de cadre d'ouvrant 2 concerné, en tant que couvre-joint 3.

[0056] Bien entendu, l'invention n'est pas limitée aux modes de réalisation décrits et représentés aux dessins annexés. Des modifications restent possibles, notamment du point de vue de la constitution des divers éléments ou par substitution d'équivalents techniques, sans sortir pour autant du domaine de protection de l'invention.

Revendications

1. Dispositif de décoration interchangeable pour structure de battement et/ou de recouvrement partiel de fenêtre ou de porte à un ou deux ouvrant(s), le profilé du cadre de l'ouvrant ou l'un au moins des deux profilés de cadre des ouvrants faisant partie de la structure de battement et/ou de recouvrement comportant un couvre-joint ou analogue, formant préférentiellement une contre-battue ou une battue centrale intérieure, dispositif **caractérisé en ce qu'il** comprend un assemblage de profilés (4, 5, 6 ; 8, 6) constituant ensemble le couvre-joint (3) et rapporté sur le profilé (2) de cadre d'ouvrant concerné, ledit assemblage étant de nature démontable et intégrant ou incorporant au moins un élément de décoration (6) interchangeable, préférentiellement de forme allongée et avantageusement de constitution profilée.
2. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'assemblage de profilés (4, 5, 6) comprend au moins deux profilés structurels et fonctionnels (4, 5) complémentaires, aptes et destinés à constituer par coopération mutuelle un profilé composite (8) avec un logement (7) pour le montage amovible d'au moins un élément de décoration (6) sur le profilé de cadre d'ouvrant concerné (2), le démontage de l'assemblage entre les profilés structurels et fonctionnels (4, 5) entraînant une ouverture du logement (7) autorisant l'extraction et l'introduction d'un élément décoratif ou de décoration (6).
3. Dispositif selon la revendication 2, **caractérisé en ce que** le profilé composite (8) formé par l'assemblage et la coopération d'un premier et d'un second profilés structurels et fonctionnels (4 et 5) comprend une rainure de réception (7) allongée, cette rainure (7) s'étendant préférentiellement sur sensiblement toute la hauteur de la structure de battement central (1) et étant apte et destinée au logement avec maintien bloqué d'au moins un élément de décoration (6), préférentiellement en forme de plaque(s), de bandes, de bandeau ou analogue, rigide ou semi-rigide et à surface plane ou non.
4. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 1 à 3, **caractérisé en ce que** l'assemblage de profilés (4, 5, 6) comprend, d'une part, un profilé composite de montage (8) avec un logement de réception allongé (7) et formé par l'assemblage amovible d'un premier profilé support (4) apte et destiné à être fixé sur le profilé de cadre d'ouvrant concerné (2) et à recevoir ledit au moins un élément décoratif (6) et d'un second profilé (5) de fermeture du logement de réception (7) et de bridage dudit au moins un élément décoratif (6) et, d'autre part, un élément décoratif (6) s'étendant sur toute la longueur du logement de ré-

ception, par exemple une rainure allongée, formé dans le profilé composite (8) ou plusieurs éléments décoratifs (6) s'étendant chacun sur une fraction de cette longueur et mis bout à bout.

5. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 3 et 4, **caractérisé en ce que** le premier profilé structural et fonctionnel (4) comprend essentiellement un corps principal (9), à constitution sensiblement plane, destiné à venir en application contre le profilé de cadre d'ouvrant (2) concerné et fournissant des moyens (7") d'appui ou de support au niveau du fond (7') du logement de réception (7) en forme de rainure, ce corps principal (9) étant pourvu, d'un côté, par une aile (9') destinée à constituer une première paroi latérale de la rainure (7), ladite aile (9') se prolongeant, à son extrémité libre, par un rebord (9") limitant l'ouverture de ladite rainure (7), et, du côté opposé, par un premier moyen (10) d'assemblage, préférentiellement mâle ou femelle.
6. Dispositif selon la revendication 5, **caractérisé en ce que** le second profilé structural et fonctionnel (5) comprend essentiellement un corps de base sous forme d'aile (11), destinée à constituer la seconde paroi latérale de la rainure (7), ladite aile (11) étant pourvue, d'une part, d'un second moyen d'assemblage (12), apte et destiné à coopérer avec le premier moyen d'assemblage (10), et, d'autre part, par un rebord (11') limitant l'ouverture de la rainure (7) et opposé au rebord (9") de l'aile (9') du premier profilé structural et fonctionnel (4).
7. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 3, 4 et 6, **caractérisé en ce que** l'assemblage amovible entre les premier (4) et second (5) profilés structuraux et fonctionnels est un assemblage par emboîtement avec déformation et enclenchement ou blocage élastique, préférentiellement par introduction d'un premier moyen d'assemblage mâle (10) dans un second moyen d'assemblage femelle (12) adapté, les opérations d'assemblage et de désassemblage s'effectuant avantageusement latéralement par rapport au logement de réception (7).
8. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** le moyen d'assemblage mâle (10) consiste en une aile profilée à section en forme de flèche ou de harpon et **en ce que** le moyen d'assemblage femelle (12) complémentaire consiste en une paire d'ailes profilées, ces ailes (12) définissant entre elles une rainure de réception (12') pour le moyen d'assemblage mâle (10) et pouvant s'écarter mutuellement l'une de l'autre par déformation élastique.
9. Dispositif selon la revendication 7, **caractérisé en ce que** le moyen d'assemblage mâle (10) consiste en deux ailes arrangées mutuellement pour former

un V et **en ce que** le moyen d'assemblage femelle (12) complémentaire consiste en une paire d'ailes profilées, ces ailes (12) définissant entre elles une rainure de réception (12') pour le moyen d'assemblage mâle (10), dont les extrémités des deux ailes constitutives peuvent se rapprocher par déformations élastiques, les extrémités des deux paires d'ailes constituant respectivement les moyens d'assemblage mâle (10) et femelle (12) étant préférentiellement pourvues de moyens (10', 12") mutuellement coopérant de verrouillage de l'assemblage mâle-femelle.

10. Dispositif selon la revendication 1, **caractérisé en ce que** l'assemblage de profilés (8, 6) comprend un profilé (8) d'un seul tenant, avec un logement allongé (7) en forme de rainure s'étendant longitudinalement sur toute la longueur dudit profilé (8), ledit logement (7) étant apte et destiné au montage par coulissement d'au moins un élément de décoration (6), le ou chaque élément de décoration (6) étant avantageusement maintenu dans ledit logement (7) entre, d'une part, des rebords (8') latéraux opposés, définissant entre eux l'ouverture apparente (15) de la rainure (7), et, d'autre part, des moyens (7") d'appui ou de support au niveau du fond (7') de ladite rainure (7), préférentiellement avec au moins un léger pincement.
11. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 3, 4 et 6 à 10, **caractérisé en ce que** le profilé (8) d'un seul tenant ou le premier profilé structural et fonctionnel (4) du profilé (8) composite, comprend au moins un site (13) de solidarisation ou de réception d'un moyen de solidarisation (14) avec le profilé de cadre d'ouvrant concerné (2), préférentiellement un site (13) profilé s'étendant sur toute la longueur dudit profilé (8) ou une pluralité de sites (13) répartis sur la longueur dudit profilé (8).
12. Dispositif selon la revendication 11, **caractérisé en ce que** la solidarisation du profilé (8) composite ou d'un seul tenant avec le profilé de cadre d'ouvrant concerné (2) est une solidarisation par emboîtement avec enclenchement et blocage élastique, par exemple par emboîtement de têtes de vis (14) montées dans le profilé de cadre d'ouvrant concerné (2) dans une rainure (13) à rebords déformables du premier profilé (4).
13. Dispositif selon l'une quelconque des revendications 2 à 12, **caractérisé en ce que** le profilé (8) d'un seul tenant ou les premier et second profilés structuraux et fonctionnels (4 et 5) du profilé composite (8) (est) sont réalisé(s) dans le même matériau que les profilés de cadres des ouvrants (2, 2'), notamment de l'aluminium ou du polychlorure de vinyle, ledit au moins un élément de décoration (6), avantageuse-

ment profilé, étant préférentiellement réalisé en un matériau différent ou avec un aspect de surface ou de finition différent, par rapport au profilé (8) et/ou aux profilés (2, 2').

14. Construction de fenêtre ou de porte à un ou deux vantaux, comportant une structure de battement et/ou de recouvrement partiel composée de deux profilés coopérants dont l'un au moins fait partie d'un cadre d'ouvrant, ce profilé de cadre d'ouvrant comportant un couvre-joint ou analogue, formant préférentiellement une contre-battue ou une battue centrale intérieure, construction **caractérisée en ce que** ledit couvre-joint (1) consiste en un dispositif de décoration interchangeable selon l'une quelconque des revendications 1 à 13, avec une composante structurelle et fonctionnelle (8) sous la forme d'un profilé composite constitué par l'assemblage démontable d'un premier et d'un second profilé (4 et 5) ou d'un profilé d'un seul tenant et une composante décorative constituée d'un ou de plusieurs élément(s) (6), les deux composantes précitées formant par coopération un couvre-joint (3) décoré.
15. Construction de fenêtre ou de porte selon la revendication 14, **caractérisé en ce que** le profilé composite (8) est constituée par l'assemblage d'un premier profilé (4) délimitant la majeure partie du logement de réception (7), notamment le fond (7) et une paroi latérale (9') dudit logement en forme de rainure, avec un second profilé (5) définissant une partie complémentaire et de fermeture du logement de réception (7), à savoir au moins une paroi latérale de la rainure formant logement, le profilé composite (8) étant monté sur le profilé de cadre (2) concerné de telle manière que le second profilé (5) ou, alternativement, au moins la paroi latérale (9'), soit situé au-delà du bord extérieur libre dudit profilé de cadre (2).
16. Procédé de réalisation et de montage d'un dispositif de décoration interchangeable selon l'une quelconque des revendications 1 à 9 et 11 à 13, **caractérisé en ce qu'il** consiste à fournir des premier et second profilés structurels et fonctionnels (4 et 5) de longueur adaptée, ainsi qu'un ou plusieurs éléments décoratifs (6), à mettre en place le ou les élément(s) décoratif(s) (6) sur le premier profilé (4) dans le logement (7) ouvert latéralement, à emboîter le second profilé (5) sur le côté latéral ouvert du premier profilé (4) de manière à fermer ledit logement, en formant ainsi une rainure de réception (7), et à brider ledit au moins un élément de décoration (6) dans la rainure (7), et, enfin, à solidariser l'assemblage de profilé (4, 5, 6) formant couvre-joint sur le profilé de cadre de vantail (2) concerné.

17. Procédé de réalisation et de montage d'un dispositif

de décoration interchangeable selon la revendication 10, **caractérisé en ce qu'il** consiste à fournir un profilé (8) d'un seul tenant avec une rainure ou une gorge longitudinale (7), ainsi qu'au moins un élément décoratif (6) allongé, dont la section correspond sensiblement à la section de la rainure (7), à introduire l'élément ou les éléments (6) par coulissement dans ladite rainure (7) et à solidariser ledit assemblage de profilés (6, 8) prémonté sur le profilé de cadre d'ouvrant (2) concerné, en tant que couvre-joint (3).

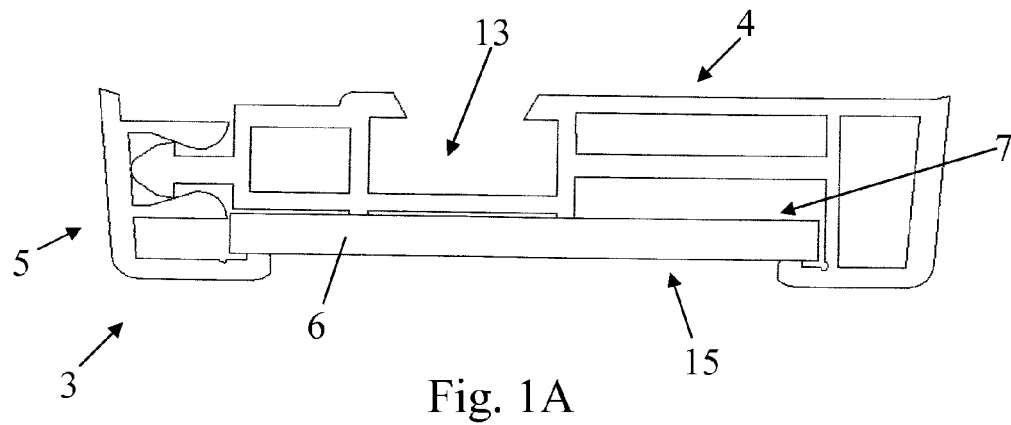
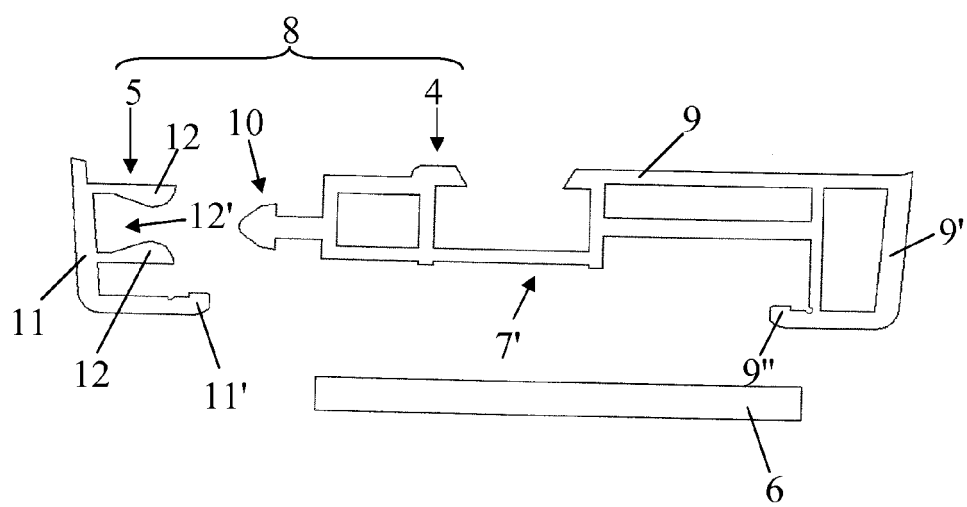
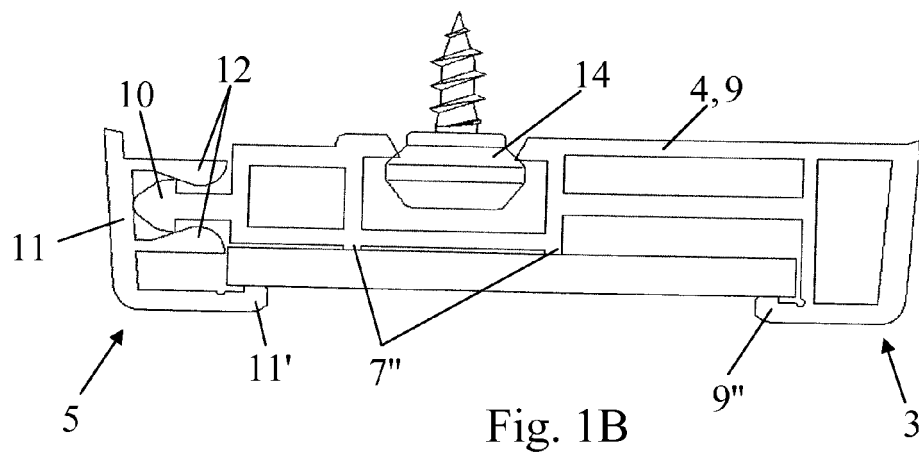


Fig. 1



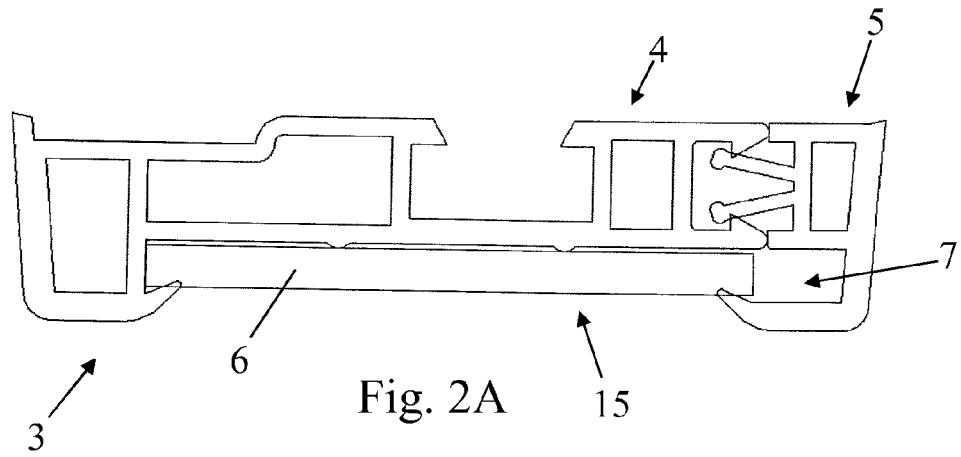
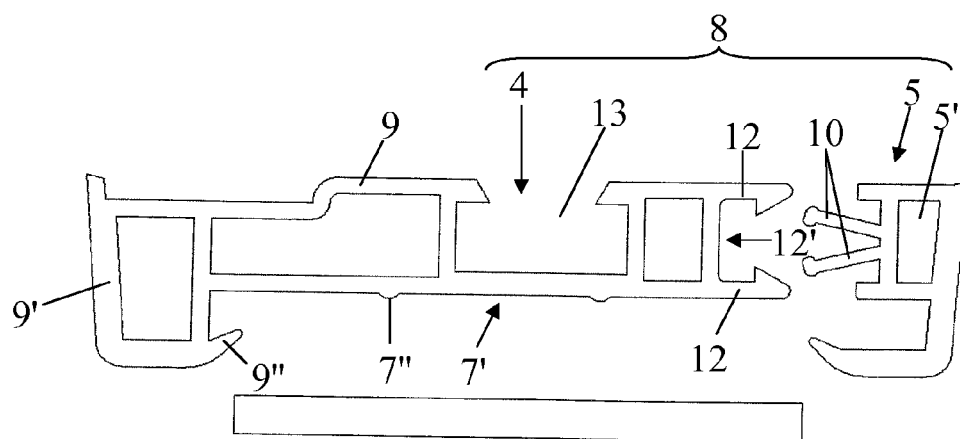
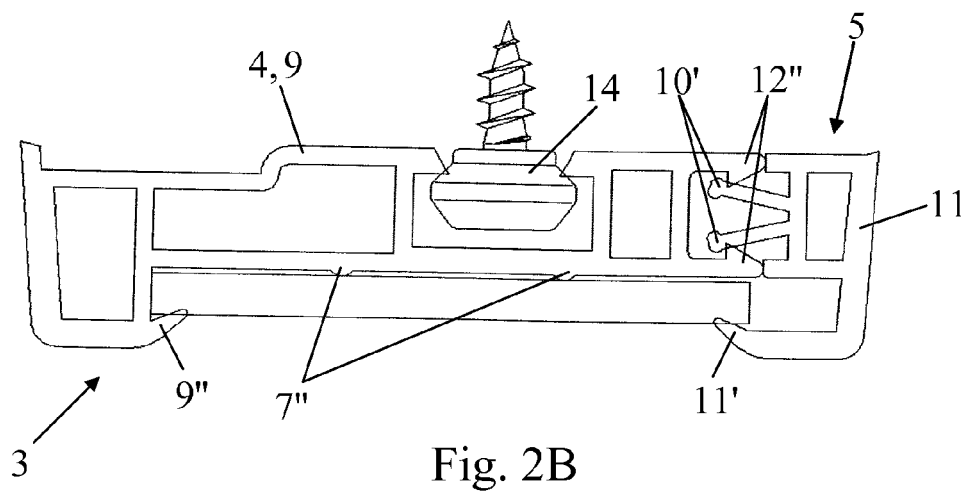
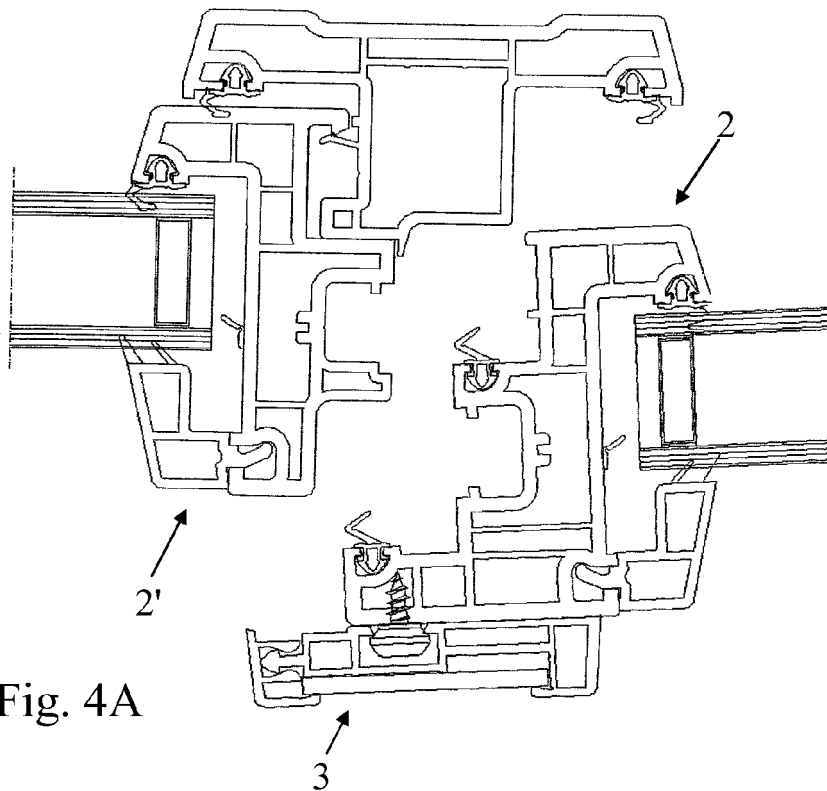
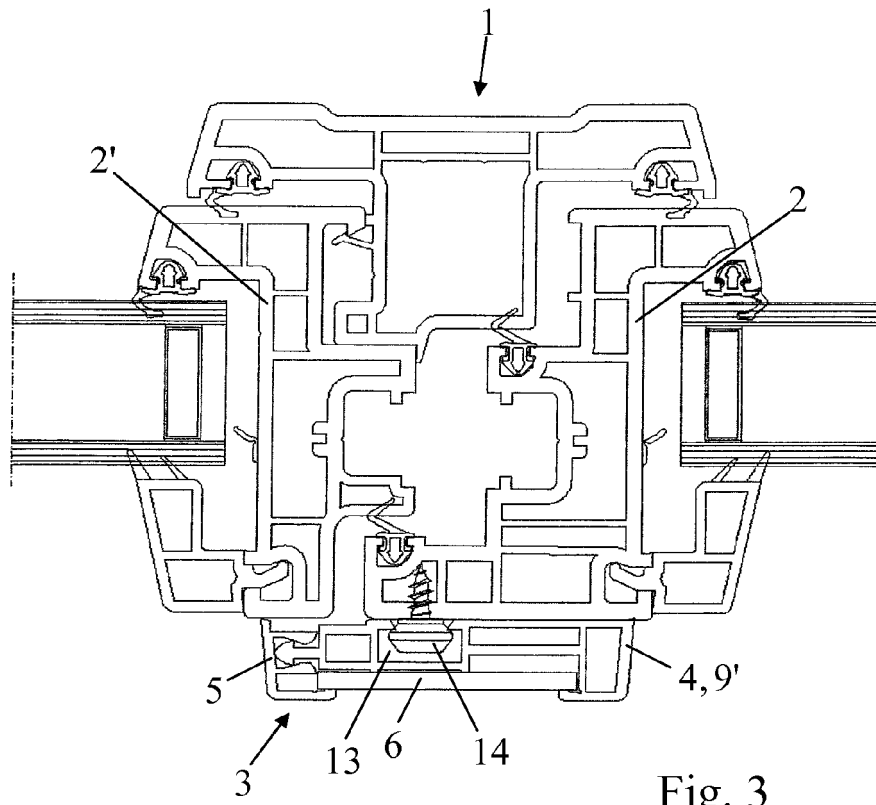
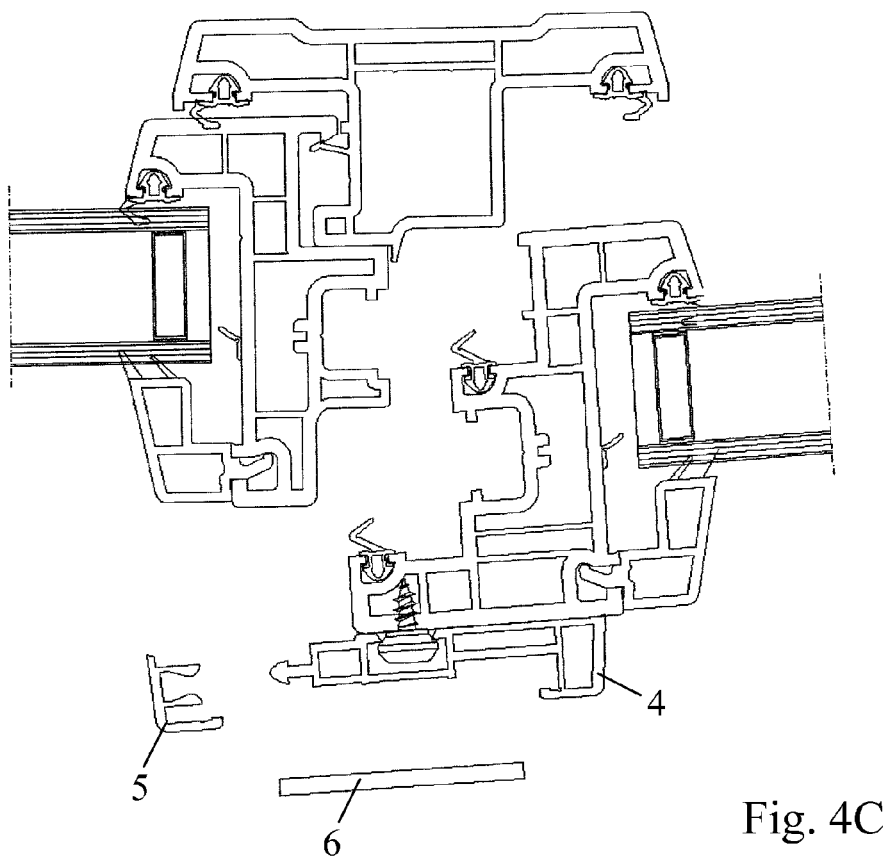
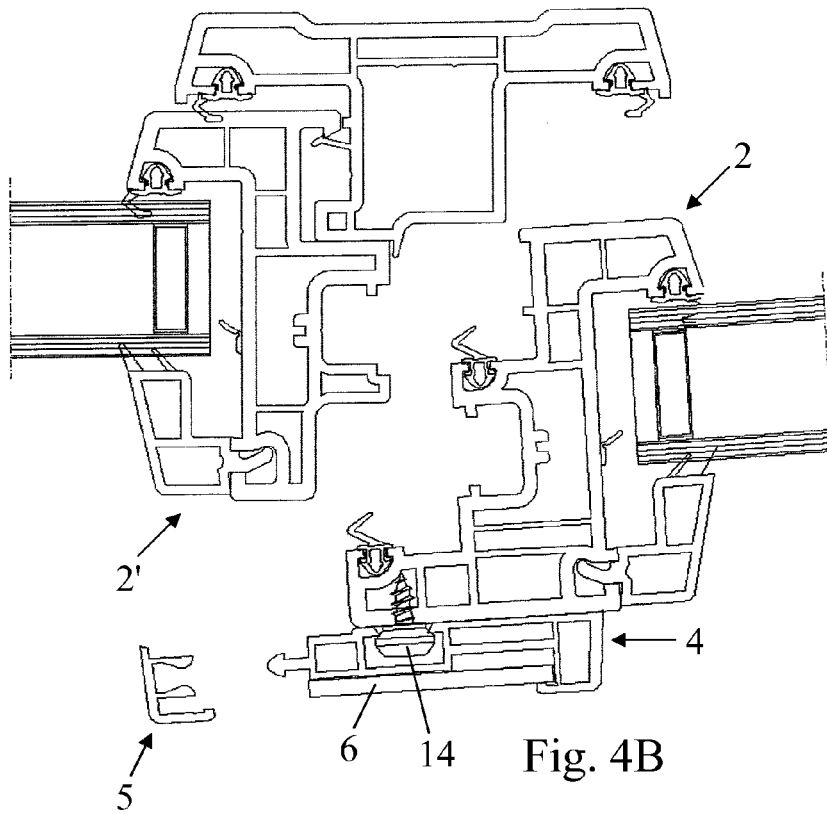


Fig. 2







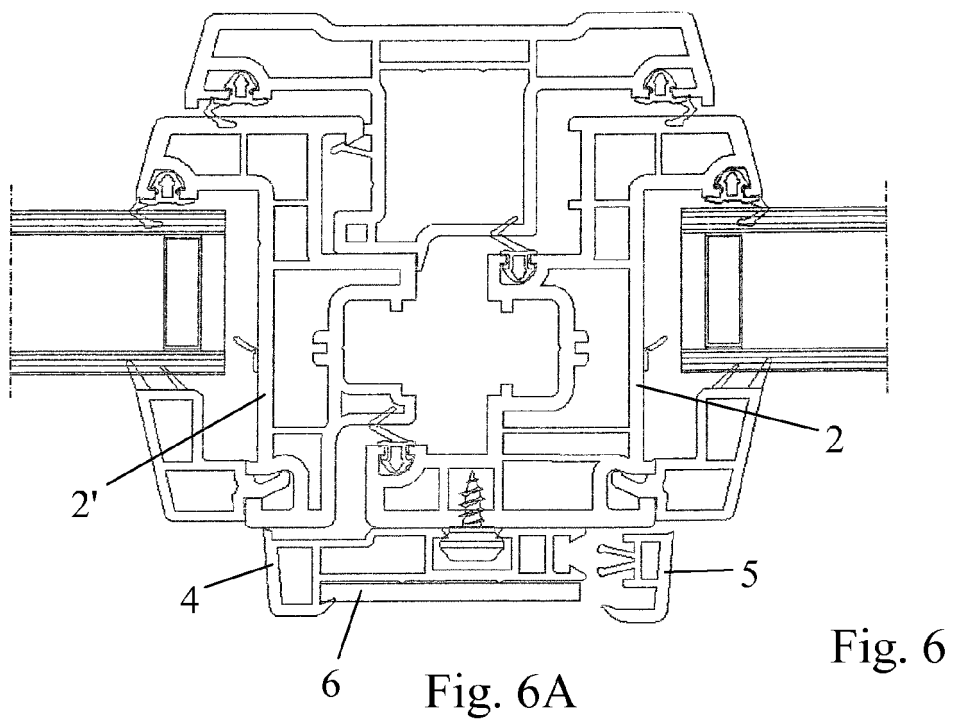
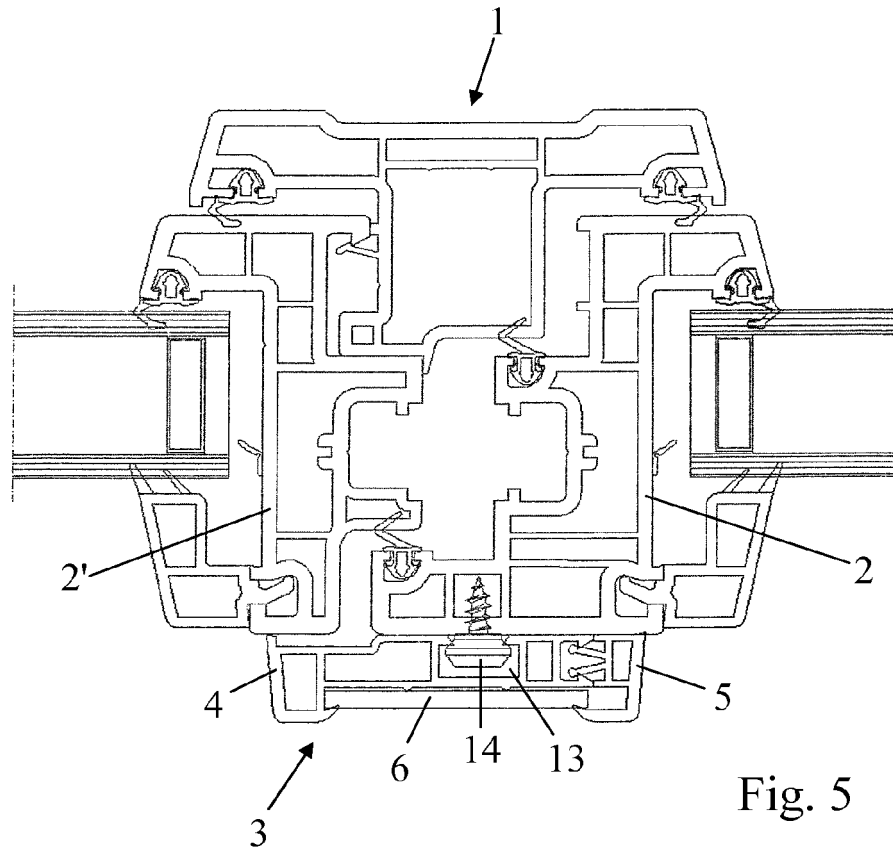
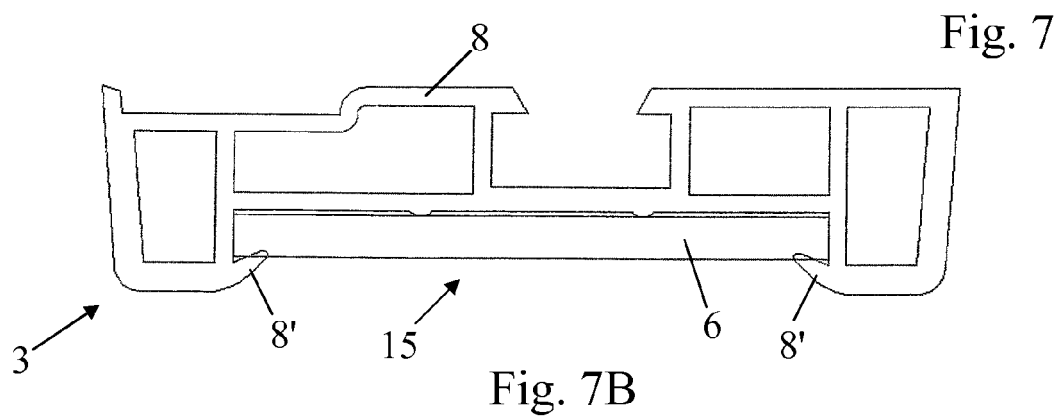
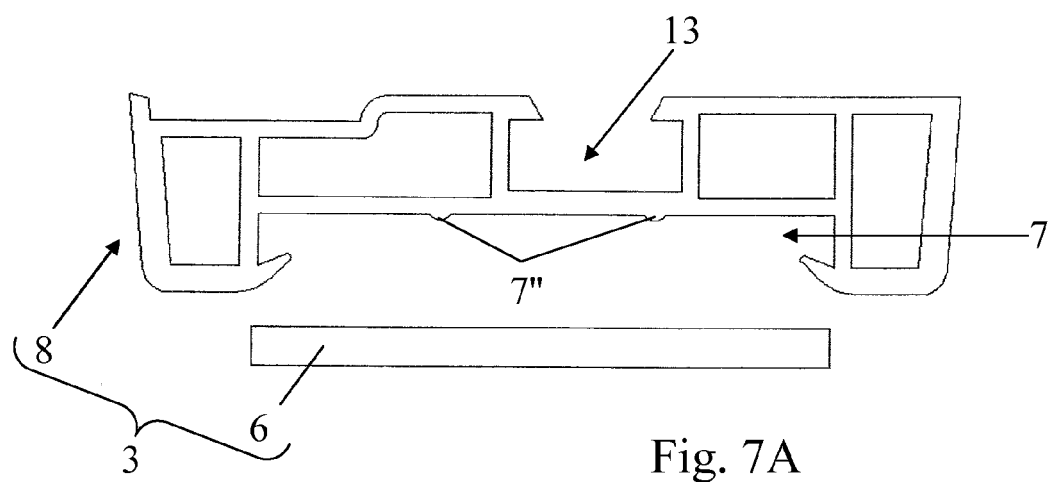
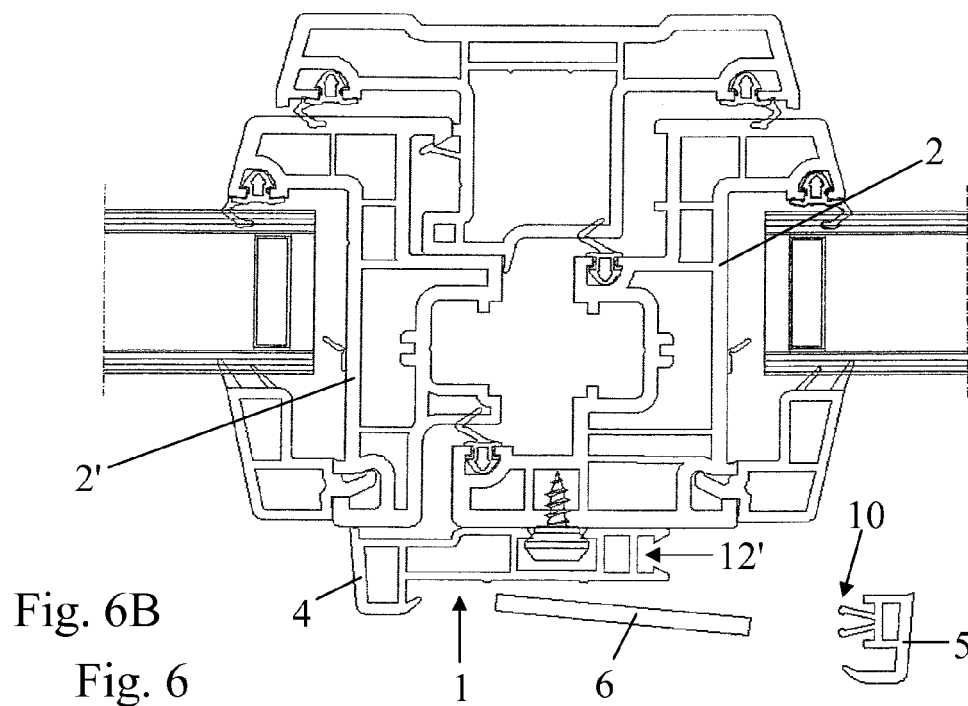


Fig. 6



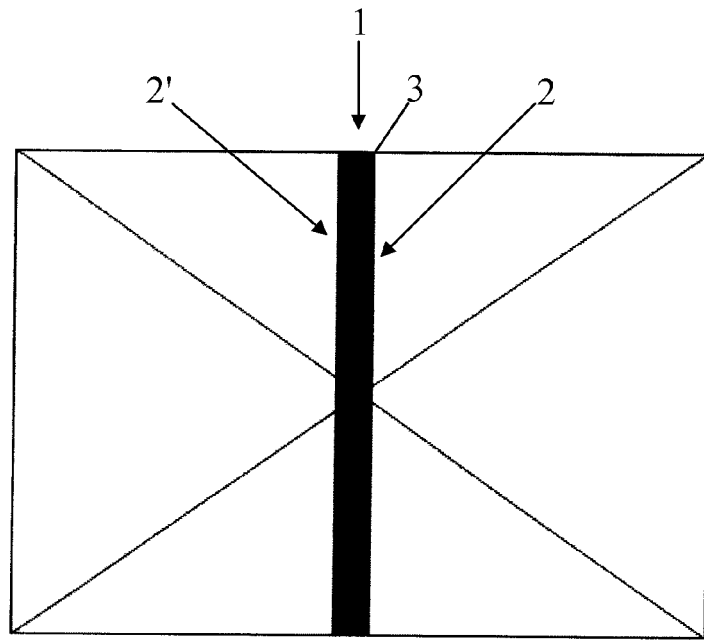


Fig. 8A

Fig. 8

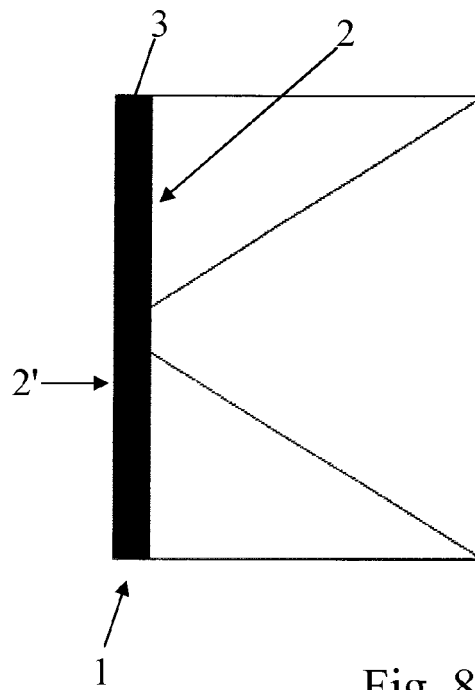


Fig. 8B



RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE

Numéro de la demande

EP 13 30 6354

5

10

15

20

25

30

35

40

45

50

55

DOCUMENTS CONSIDERES COMME PERTINENTS			
Catégorie	Citation du document avec indication, en cas de besoin, des parties pertinentes	Revendication concernée	CLASSEMENT DE LA DEMANDE (IPC)
X	DE 10 2006 056617 A1 (JOSKO FENSTER UND TUEREN GMBH [AT]) 6 juin 2007 (2007-06-06) * alinéas [0023] - [0028]; figure 1 *	1-4,7-9, 11-17	INV. E06B3/30
X	FR 2 307 114 A1 (WERU GMBH ET CO KG [DE]) 5 novembre 1976 (1976-11-05) * pages 4-7; figures 5-7 *	1-4,7-9	
X	DE 20 2011 000088 U1 (SCHOENE VERA [DE]) 17 avril 2012 (2012-04-17) * alinéas [0017] - [0020]; figures 1,3 *	1-5,11, 14-17	
X	EP 1 477 632 A2 (KREUNEN KUNSTSTOFFEN B V [NL]) 17 novembre 2004 (2004-11-17) * alinéas [0040] - [0059]; figure 2 *	1,3,10, 13-17	
Le présent rapport a été établi pour toutes les revendications			DOMAINES TECHNIQUES RECHERCHES (IPC)
			E06B
Lieu de la recherche		Date d'achèvement de la recherche	Examineur
La Haye		29 novembre 2013	Hellberg, Jan
CATEGORIE DES DOCUMENTS CITES X : particulièrement pertinent à lui seul Y : particulièrement pertinent en combinaison avec un autre document de la même catégorie A : arrière-plan technologique O : divulgation non-écrite P : document intercalaire T : théorie ou principe à la base de l'invention E : document de brevet antérieur, mais publié à la date de dépôt ou après cette date D : cité dans la demande L : cité pour d'autres raisons & : membre de la même famille, document correspondant			

EPO FORM 1503 03.82 (P04C02)

**ANNEXE AU RAPPORT DE RECHERCHE EUROPEENNE
RELATIF A LA DEMANDE DE BREVET EUROPEEN NO.**

EP 13 30 6354

La présente annexe indique les membres de la famille de brevets relatifs aux documents brevets cités dans le rapport de recherche européenne visé ci-dessus.
Lesdits membres sont contenus au fichier informatique de l'Office européen des brevets à la date du
Les renseignements fournis sont donnés à titre indicatif et n'engagent pas la responsabilité de l'Office européen des brevets.

29-11-2013

Document brevet cité au rapport de recherche	Date de publication	Membre(s) de la famille de brevet(s)	Date de publication
DE 102006056617 A1	06-06-2007	AT 502905 A1	15-06-2007
		DE 102006056617 A1	06-06-2007
FR 2307114 A1	05-11-1976	BE 840593 A1	02-08-1976
		CH 606740 A5	15-11-1978
		DE 2515536 A1	21-10-1976
		FR 2307114 A1	05-11-1976
DE 202011000088 U1	17-04-2012	DE 202011000088 U1	17-04-2012
		EP 2476854 A2	18-07-2012
EP 1477632 A2	17-11-2004	AT 415539 T	15-12-2008
		DK 1477632 T3	23-03-2009
		EP 1477632 A2	17-11-2004
		NL 1023449 C2	17-11-2004

EPO FORM P0480

Pour tout renseignement concernant cette annexe : voir Journal Officiel de l'Office européen des brevets, No.12/82

RÉFÉRENCES CITÉES DANS LA DESCRIPTION

Cette liste de références citées par le demandeur vise uniquement à aider le lecteur et ne fait pas partie du document de brevet européen. Même si le plus grand soin a été accordé à sa conception, des erreurs ou des omissions ne peuvent être exclues et l'OEB décline toute responsabilité à cet égard.

Documents brevets cités dans la description

- CN 201574664 [0007]
- US 6807783 B [0007]
- EP 0931902 A [0007]